

**COMMUNE DE VIGNIEU****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 07/2026

**OBJET Détermination du nombre d'adjoints**

Conseillers en exercice	15	Quorum	8	Présents	14	Pouvoir(s)	1
Votants pour	15	Votant(s) contre	0	Abstention(s)	0		
Date de convocation	16 mars 2026						

**L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars** à 20 h 00,

le conseil municipal de la commune de VIGNIEU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Alain MARION, maire.

**Etaient présents :** Alain MARION, Ana-Paula DUMARTEREY, Mickaël AUDOUAL, CHENEVAL Tatiana, Olivier JULIA, Ingrid BOLDI, Sébastien RIMBOD, Hélène GROSSELIN, Mathieu CREPON, Ikrame MARTEL, Christophe FLOURY, Christophe GABRIELE, Christelle AIOSA, Samuel TIRADO.

**Etaient absents excusés :** Sylvaine RAMAGE

**Secrétaire de séance :** Mme Ana-Paula DUMARTEREY

**Vu** l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Le Conseil municipal de la Commune de Vignieu,

Sous la présidence de M. Alain MARION, élu Maire, le conseil municipal est invité à déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que celui-ci puisse excéder **30 % de l'effectif légal du conseil municipal**.

Pour un conseil municipal de **15 membres**, le nombre maximal d'adjoints est fixé à **4**.

Au vu de ces éléments, M. le Maire propose au conseil municipal de fixer à **4** le nombre des adjoints.

M. le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer à **4** le nombre des adjoints au maire.

Pour copie conforme :

En mairie, le 22 mars 2026

Le secrétaire de séance  
Mme Ana-Paula DUMARTEREY

M. le Maire  
Alain MARION

